LA COLLECTION PÉDAGOGIQUE DU FESTIVAL DU FILM D'HISTOIRE DE PESSAC

Dirigée par **François Aymé** et **Julia Pereira**

les ciné DOSSIERS

www.cine-dossiers.fr / www.cinema-histoire-pessac.com

Design graphique : Philippe Roure. Affiche 2026 : Boris Barbieri.

CINÉ-DOSSIERS I COLLECTION PÉDAGOGIQUE

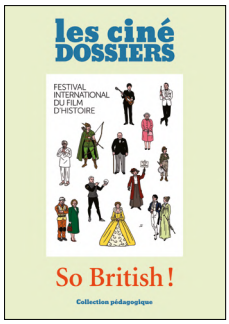

N°1. 2017
SO BRITISH !

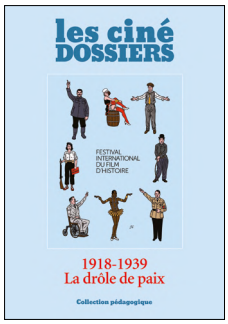

N°2. 2018
1918-1939, LA DRÔLE DE PAIX

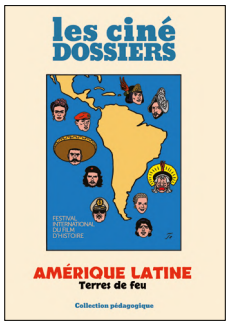

N°3. 2019
AMÉRIQUE LATINE
TERRES DE FEU

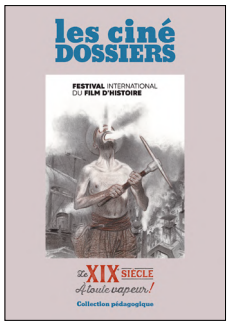

N°4. 2020
LE XIXe SIECLE
À TOUTE VAPEUR !

N°5. 2022
MASCULIN-FÉMININ,
TOUTE UNE HISTOIRE

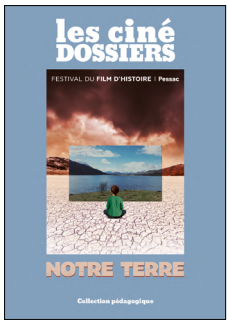

N°6. 2023
NOTRE TERRE

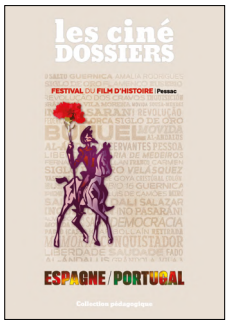

N°7. 2024
ESPAGNE/PORTUGAL

N°8. 2025
SECRETS & MENSONGES

36e ÉDITION ITALIE, BELLA CIAO !

11 CINÉ-DOSSIERS :

Buongiorno, notte
Patrick Richet

Le Chemin de l'espérance
Michèle Hédin et Raphaelle Banvillet Rambert

La Grande Pagaille
Julia Pereira

Il reste encore demain
Frédérique Ballion

Les Maîtres de Rome, Michel-Ange, Raphaël et Léonard de Vinci
Jean Jacques Issouli

Mussolini, le premier fasciste
François Aymé

Piazza Fontana
Anne-Claire Gascoin, en collaboration avec Julia Pereira

Le Traître
Mateusz Panko

Une journée particulière
Sylvie Perpignan et Julia Pereira

Un village de Calabre
Alain Charlier, avec la participation de Julia Pereira

La Vie est belle
Sarah Beaufol et Julia Pereira

Genre
Fiction historique · Film de procès

Adapté pour les niveaux
À partir de la 1e

Disciplines concernées
Histoire-géographie · DGEMC · EMC · HLP · Italien · Philosophie

Le Traître

[IL TRADITORE]

Une fiction historique qui retrace le parcours romanesque du mafioso Tommaso Buscetta, repenti de Cosa Nostra, et sa collaboration avec le juge Giovanni Falcone. Sa parole brise l'omerta et contribue au maxi-procès de Palerme (1986-1987), bouleversant l'histoire des deux hommes, celle de la mafia sicilienne et la vie politique italienne des années 1980-1990.

Dans son imposante filmographie, Marco Bellocchio s'est souvent intéressé à l'histoire de l'Italie à travers le prisme de l'histoire individuelle (**Buongiorno, notte**, 2003 ; **Vincere**, 2009 ; ou encore **L'Enlèvement**, 2023). Avec **Le Traître**, le cinéaste fait le récit de la lutte de la justice italienne contre la mafia sicilienne du point de vue de l'un de ses chefs.

Au début des années 1980, la guerre entre les clans de Cosa Nostra fait rage. Au cœur du conflit : le pouvoir, mais aussi d'énormes profits liés au trafic international de drogue. Tommaso Buscetta, figure importante de la mafia sicilienne, s'exile au Brésil, mais la police le traque pour ses activités illégales. En Sicile, ses ennemis assassinent les membres de sa famille. Arrêté, puis extradé vers l'Italie, le « Boss des deux mondes » est acculé. En fin stratège, il prend alors une décision qui va bouleverser sa vie, mais aussi infléchir l'histoire de Cosa Nostra et de l'Italie : trahir le serment fait à la mafia et briser l'omerta. **Le Traître** retrace le parcours de ce « premier repenti » de la mafia sicilienne et de sa rencontre décisive avec le juge antimafia Giovanni Falcone. Les révélations de Buscetta dévoilent de l'intérieur le fonctionnement de Cosa Nostra et permettent à la justice italienne l'instruction du procès historique de la mafia en 1986 : le « maxi-procès » de Palerme, qui met la puissante organisation criminelle à genoux. À travers le personnage complexe du repenti, on (re)découvre un pan de l'histoire violente de l'Italie des années 1980 et 1990 : la difficile lutte de la justice contre la mafia, la violence vengeresse de Cosa Nostra, mais aussi les connexions de celle-ci avec les plus hautes sphères du pouvoir politique italien et la chute de la « première République ». Le film permet également d'aborder les enjeux des lois relatives à la protection des collaborateurs de justice, souvent très controversées.

Avec ses 2 h 25, le film pourrait sembler intimidant. Pourtant Bellocchio signe un thriller haletant, porté par un scénario au cordeau, une mise en scène magistrale et l'interprétation exceptionnelle de Pierfrancesco Favino. Entre scènes d'action, moments intimes et affrontements judiciaires, la tension dramatique est maintenue jusqu'au bout.

Un film de Marco Bellocchio
Italie, France, Allemagne, Brésil · 2019 · 2h25

Au début des années 1980, les familles rivales de la mafia sicilienne se livrent une guerre impitoyable. Pour y échapper, Tommaso Buscetta, l'un des boss de Cosa Nostra, s'exile au Brésil. Mais les règlements de comptes se poursuivent sur l'île et ses proches sont assassinés les uns après les autres. Arrêté par la police brésilienne, Buscetta prend une décision qui va changer l'histoire de la mafia : collaborer avec le juge Falcone...

Scénario Marco Bellocchio, Ludovica Rampoldi, Valia Santella, Francesco Piccolo **Image** Vladan Radovic **Musique originale** Nicola Piovani – **Avec Pierfrancesco Favino** (Tommaso Buscetta), **Fausto Russo Alesi** (Giovanni Falcone), **Maria Fernanda Cândido** (Cristina Buscetta)...

La justice contre la Mafia : un combat à armes inégales

LA LUTTE CONTRE LA MAFIA : ENTRE IGNORANCE ET COMPLICITÉS POLITIQUES

L'Italie de la *Prima Repubblica* (1948-1994) connaît un climat politique particulièrement agité. À la violence des années de plomb sur fond de Guerre Froide (fin des années 1960 – début des années 1980) s'ajoutent les nombreux scandales politico-financiers qui touchent les grandes entreprises et la haute administration durant les décennies 1970 et 1980. Le gouvernement italien, dominé par le parti centriste et conservateur de la Démocratie chrétienne, avec Giulio Andreotti à sa tête, est marqué par une forte corruption et des collusions avec le crime organisé. Dans ce contexte, la lutte contre la mafia sicilienne n'apparaît pas comme une priorité de l'agenda politique. Avant 1984 et les révélations du repenti Tommaso Buscetta faites au juge Giovanni Falcone, l'organisation et le fonctionnement de la mafia sicilienne sont largement méconnus de la justice italienne. La thèse du folkloriste Giuseppe Pitrè (1841-1916), qui nie l'existence de la mafia comme organisation criminelle, la considérant comme une simple manière d'être exprimant la sicilianité et ses valeurs traditionnelles, est encore tenace. Cette ignorance, mais aussi l'absence d'un arsenal législatif adapté, une culture institutionnelle peu encline à reconnaître l'existence de la mafia et la collusion de certains magistrats et hommes politiques avec l'organisation mafieuse, constituent durant des décennies des obstacles structurels à une lutte efficace contre Cosa Nostra. *De facto*, jusqu'au maxi-procès de Palerme en 1986 **[1]**, malgré des enquêtes sérieuses et des témoignages de certains repentis, la quasi-totalité des procès intentés aux mafiosi a été un fiasco témoignant de l'absence de volonté politique et de l'incapacité de la justice à lutter contre la mafia.

LES « GUERRES DE LA MAFIA » ET LA RÉPONSE DE L'ÉTAT ITALIEN

À partir des années 1950, avec l'essor économique de l'Italie, la mafia sicilienne délaisse peu à peu le contrôle du commerce des agrumes et se tourne vers des activités bien plus juteuses : le développement immobilier, la contrebande du tabac et, à partir des années 1960, le trafic d'héroïne. Ces nouvelles activités impliquent la collusion de Cosa Nostra avec des hommes politiques, des banquiers et d'importants hommes d'affaires. Les enjeux financiers deviennent considérables et engendrent des luttes de pouvoir entre les familles mafieuses.
Deux « guerres de la mafia » (1962-1969 et milieu des années 1970-1982) se succèdent dans une escalade de violence. Au début des années 1980, le code d'honneur semble ne plus être en mesure de contenir l'impétuosité du chef des Corléonais, Totò Riina. Cosa Nostra adopte les méthodes du terrorisme : attentats à la voiture piégée, assassinats en pleine rue à l'arme automatique et homicides excellents. En quelques mois, on compte plus d'un millier de morts : des mafiosi, mais aussi des hommes politiques, des magistrats, des policiers, des journalistes et de simples citoyens sans aucun lien avec la mafia.
La violence inouïe de la seconde guerre de la mafia et la nature de ses victimes contraignent l'État italien à réagir. En 1980, un Pool antimafia réunissant plusieurs magistrats est mis en place à Palerme pour coordonner les enquêtes et la lutte contre Cosa Nostra. Le remarquable travail du juge Giovanni Falcone et les révélations décisives du boss mafieux repenti Tommaso Buscetta permettent d'instruire le maxi-procès (*maxiprocesso*) de Palerme en 1986, qui constitue la première victoire judiciaire véritable contra la mafia.

COSA NOSTRA : UNE CRIMINALITÉ BIEN ORGANISÉE

Cosa Nostra est une organisation criminelle secrète, hiérarchisée et unitaire, dont les origines remontent au XIX^{e} siècle. Elle a pour finalités principales l'exercice du pouvoir et le contrôle de l'activité économique sur le territoire sicilien. Strictement sélectionnés, les mafiosi sont soumis à un code d'honneur imposant une obéissance et une loyauté absolues, un devoir de vérité envers les autres mafieux et surtout – pour demeurer une organisation secrète – le respect de l'omerta (la loi du silence). Il interdit également (pour des raisons d'ordre moral) certaines pratiques comme la séquestration, le proxénétisme, le meurtre de femmes et d'enfants, ou « l'homicide excellent » (le meurtre de personnalités politiques ou institutionnelles). Mais la dure réalité criminelle contrevient souvent à ces principes de façade.
La mafia a parfois été considérée comme un anti-État, puisqu'elle exerce un pouvoir « législatif » en imposant ses propres règles, qu'elle assure « l'ordre » par sa violence et sa force militaire, et rend sa propre « justice ». Pourtant, Cosa Nostra n'a jamais véritablement cherché à se substituer au pouvoir politique de l'État, mais plutôt à le soumettre par l'infiltration, la corruption, l'intimidation ou la force. Bien que souvent traversée par des luttes internes, la mafia a toujours fait preuve d'une remarquable capacité d'adaptation aux évolutions de la société, de son économie et de sa politique.

1

Le saviez-vous ?

En 1925, l'homme politique sicilien et président du Conseil italien, Vittorio Emanuele Orlando, a affirmé dans un discours public : « Si, par mafia, on entend le sens de l'honneur poussé jusqu'au paroxysme, la générosité qui affronte le fort et est indulgente envers le faible, la fidélité aux amis plus forte que tout, même que la mort, si par mafia, on entend ces sentiments et ces attitudes, même avec leurs excès, alors, il s'agit de signes distinctifs de l'âme sicilienne. Mafieux, je me proclame et je suis fier de l'être ! »

Une fiction historique très documentée

Racontée depuis l'Italie, la thématique de la mafia a souvent été traitée de manière à éviter les clichés qui pourraient encenser une histoire complexe et douloureuse, qui laisse de profonds stigmates dans toute la société italienne. Des films comme **Au nom de la loi** de Pietro Germi (1949) ou **Les Cent pas** de Marco Tullio Giordana (2002), montrent le difficile combat contre une mafia qui semble toute-puissante. **Le Traître** raconte le moment où celle-ci vacille. Acclamé à sa sortie par la critique, **Le Traître**, vingt-sixième long-métrage de Marco Bellocchio (né en 1939), est un succès populaire cumulant plus de quatre millions d'entrées en Italie. À travers un drame intime retraçant la collaboration du repenti Tommaso Buscetta, dit « Don Masio », avec le juge Giovanni Falcone, le cinéaste s'intéresse à l'histoire de la mafia sicilienne et plus largement à celle de l'Italie de la fin du XX^{e} siècle. Pour l'écriture du film, le cinéaste a choisi comme consultant historique le journaliste Saverino Lodato, auteur de plusieurs enquêtes sur la mafia et d'un livre d'entretiens avec Buscetta (**La mafia ha vinto**, 1999). Lors du minutieux travail préparatoire, Bellocchio s'est entretenu avec les acteurs et témoins du maxi-procès de 1986 : le juge assesseur Pietro Grasso, le procureur Giuseppe Ayala et la journaliste Marcelle Padovani. S'appuyant sur de nombreux documents judiciaires et sur les récits de Buscetta et du juge Falcone, le film restitue avec fidélité de nombreux faits et situations authentiques. Dans le souci de réalisme, de nombreuses scènes ont été tournées à Palerme, sur les lieux mêmes où les faits se sont produits. Ainsi, toutes les séquences du maxi-procès ont été interprétées dans la véritable « Aula Bunker ». Bellocchio a également privilégié un casting sicilien et des figurants palermitains. Très bien documenté, le film reste une fiction historique qui prend un certain nombre de libertés dans la construction de la narration. « À partir du moment où on a une structure, une architecture forte et globalement vraie, moi, à l'intérieur de ce cadre, un peu comme dans tous mes films, j'essaie d'évoluer librement. » (Marco Bellocchio, dans **Il était une fois... Le Traître** d'Olivia Mokiejewski). Ainsi certains aspects de la vie privée et intime de Buscetta sont des adaptations plus romancées de faits moins documentés.

Le saviez-vous ?

Fun fact : Le premier jour de tournage à Palerme, la police a refusé l'accès de l'équipe au tribunal, car parmi les figurants qui s'étaient portés volontaires il y avait plusieurs dizaines de repris de justice accusés entre autres d'homicides et de trafic international.

1

2

Le Traître : loin des clichés des films de gangsters américains ?

Avec une intrigue de trahison et de collaboration avec la justice sur fond de « seconde guerre de la mafia » d'une violence sans précédent, on aurait pu s'attendre à un film de gangsters – genre auquel les maîtres du cinéma hollywoodien (Coppola, Scorsese ou De Palma) ont habitué le spectateur. Mais les choix éthiques et esthétiques du cinéaste italien offrent un traitement plus subtil de la violence, moins complaisant face à la mafia et plus proche de la réalité. Bien qu'inévitables pour restituer le contexte des années 1980-1990 à Palerme, les scènes d'homicides sont assez rapidement expédiées dans **Le Traître**. Le recours au dispositif original d'un « compteur » de victimes [1] qui s'affiche à l'écran permet de prendre la mesure du nombre impressionnant d'assassinats perpétrés chaque jour par la mafia – y compris hors champ – et en même temps de ne pas s'y attarder inutilement. La mise en scène des meurtres est sobre et sommaire, à la manière des exécutions expéditives de Cosa Nostra, qui ne ritualise pas la violence, mais cherche l'efficacité. Pas d'interminables courses poursuites, pas de fusillades sans fin, pas de préliminaires romantisés aux homicides. La violence meurtrière est brève et brutale. Il ne s'agit pas de nourrir une quelconque fascination malsaine. De même, pour la séquence de l'attentat contre Giovanni Falcone, Bellocchio ne voulait pas de mise en scène « à l'américaine » avec une vue d'ensemble sur une explosion très spectaculaire. Il a choisi de montrer – avec une efficacité redoutable – la puissance de la détonation depuis l'habitacle de la voiture du juge. Contrairement aux films de mafia américains, la violence dans **Le Traître** est donc plus diffuse. On la devine dans l'inévitable déchirement intérieur de chaque choix que fait Buscetta. C'est une violence plus lente et latente, plus sournoise aussi, comme celle de la vendetta mafieuse qui prend son temps, mais n'oublie pas. Puis, le film glisse peu à peu vers un autre genre : le film de procès. Le cinéaste dévoile alors la violence – considérée comme légitime – de la justice et de l'État dans sa lutte contre Cosa Nostra. Le décompte des années des peines de prisons se substitue au compteur des assassinats [2]. Bellocchio prend également une certaine distance avec la représentation souvent romantisée des « hommes d'honneur », qui apparaissent comme des figures d'autorité qui fascinent le spectateur (principalement dans les films hollywoodiens, cf. la saga du **Parrain**). Buscetta est un mafieux qui, malgré son aura indéniable, a ses propres doutes et ses faiblesses. Il apparaît comme un menteur qui s'égare dans ses propres contradictions face à l'avocat de Giulio Andreotti. Et la scène finale rappelle, au cas où l'on voudrait en faire un héros, qu'il est, lui aussi, un assassin. On reste cependant loin d'un univers brut et délabré, comme celui de **Gomorra** de Matteo Garrone, qui montre l'emprise de l'organisation criminelle sur les populations défavorisées dans une mise en scène crue et âpre.

Tommaso Buscetta : le sulfureux boss des deux mondes

1. Tomaso Buscetta (P. Favino). 2. Pippo Calò et Salvatore Cancemi assassinent les deux fils de Buscetta. 3. Audition de Buscetta au maxi-procès de Palerme.

Buscetta est né en 1928 en banlieue de Palerme. Il est le benjamin d'une fratrie de dix-sept enfants d'une famille sans aucun lien avec la mafia. À la tête d'un petit groupe de délinquants sans envergure pendant la Seconde Guerre mondiale, il est remarqué par les hommes d'honneur de la famille Porta Nuova qu'il rejoint en 1945. Dès 1956, après plusieurs voyages en Amérique, il coordonne une fleurissante activité de contrebande de cigarettes. En 1963, comme de nombreux autres mafiosi, il fuit la « première guerre de la mafia » et s'installe sur le continent américain. C'est là qu'il s'engage dans le trafic transatlantique d'héroïne et gagne le surnom de « Boss des deux mondes ». Marié trois fois et père de huit enfants, ses nombreuses infidélités n'étaient pas bien vues (manquer de respect à sa femme étant un crime pour la mafia) et ont sans doute limité son ascension dans l'organisation. Simple « soldat », il a cependant toujours joui d'une aura et d'un respect au sein de Cosa Nostra dont il connaissait de nombreux secrets. En se concentrant sur sa collaboration avec le juge Falcone, le film n'évoque pas les nombreux crimes de Buscetta. Pourtant, auteur de multiples homicides, il a été soupçonné d'avoir préparé l'attentat de Ciaculli, en juin 1963, qui coûta la vie à sept policiers et artificiers. La réponse de l'État qui s'est ensuivie a contraint Buscetta à s'exiler à nouveau. Pendant la « seconde guerre de la mafia », les Corléonais ne parvenant pas à éliminer directement Buscetta (allié des Palermitains) le visent par des morts « transversales » en tuant dix membres de sa famille, notamment ses deux fils n'ayant pourtant aucun lien avec la mafia **[01:55:17 à 01:57:22]**. En 1983, il est arrêté par la police brésilienne pour trafic de drogue **[00:25:35 à 00:27:24]**. La violence et les menaces des Corléonais qui pèsent sur lui et sa famille, les lourdes condamnations qu'il encourt pour ses crimes et la rencontre décisive avec le juge Falcone, amènent Buscetta à briser l'omerta.

UN VRAI *PENTITO* ?

La séquence montrant le début de sa collaboration avec Falcone **[00:37:26 à 00:41:18]** restitue fidèlement l'attitude de Buscetta qui ne s'est jamais considéré comme un *pentito* (repenti). « *Je tiens à préciser tout de suite que je ne suis pas un espion, au sens où ce que je vais dire n'est pas dicté par une volonté de m'attirer les faveurs de la Justice. Et je ne suis pas non plus un « repenti », au sens où mes révélations ne sont pas dictées par de mesquins calculs d'intérêt.* » déclare-t-il au magistrat (S. Lupo, *Histoire de la mafia*). Il n'a jamais nié ou renoncé à son appartenance à Cosa Nostra. Il a simplement dissocié l'ancienne mafia respectueuse de certaines valeurs, de la nouvelle qui les aurait trahies **[00:49:57 à 00:52:40]**. Cette opposition, qui tend à minimiser l'essence violente et criminelle de la mafia et à romantiser son image, ne serait pourtant pas totalement infondée d'après Falcone, « Le silence qui a entouré ses déclarations donnait raison à Buscetta lorsqu'il soutenait qu'il était, lui, le vrai homme d'honneur, tandis que les Corléonais étaient la lie de Cosa Nostra. » (G. Falcone, M. Padovani, *Cosa Nostra*). Les hommes d'honneur mis en cause au maxi-procès auraient ainsi implicitement reconnu une « incorrection inadmissible » et les dérives des méthodes de Totò Riina.

LE « THÉORÈME BUSCETTA »

Les révélations de Buscetta sur la structure et le fonctionnement internes de Cosa Nostra ont été décisives pour corroborer le minutieux travail d'enquête du juge Falcone et du Pool antimafia de Palerme. « Avant lui, je n'avais – nous n'avions – qu'une vision extérieure du phénomène mafieux. Avec lui, nous avons commencé à le voir de l'intérieur. Il nous a apporté une multitude de confirmations sur la structure, sur le recrutement, sur les fonctions de Cosa Nostra. Mais surtout, il nous a donné une vision globale, large, extensive, du phénomène. Il nous a livré une clé de lecture essentielle, un langage, un code. » (G. Falcone, M. Padovani, *Cosa Nostra*). Il a permis aux enquêteurs de formuler ce que l'on appelle le « théorème Buscetta » **[00:47:07 à 00:48:17]** : Cosa Nostra est une organisation unitaire et hiérarchisée, dotée d'un système pyramidal de commandement, et non pas comme on le pensait jusque-là, une simple constellation de groupes criminels agissant indépendamment les uns des autres. Au bas de l'échelle, les soldats forment une *cosca* (famille) qui exerce son pourvoir sur le territoire d'une commune. Plusieurs familles constituent un *mandamento* (canton) dont les chefs sont membres de la Commission (ou Coupole) qui prend les décisions les plus importantes et règle les litiges entre les familles. Au sommet de celle-ci se trouve le *Capo dei capi* (le chef des chefs – Totò Riina au moment du maxi-procès). Les meurtres « illustres », ceux de policiers, de magistrats ou d'hommes politiques, et les assassinats d'autres mafiosi sont décidés par la Coupole et ne peuvent avoir lieu sur le territoire d'une famille sans que son chef (*capo*) n'en soit informé. La confirmation de ce théorème lors du procès a permis d'imputer la responsabilité des chefs dans des crimes qu'ils n'avaient pas directement commis, mais dont ils étaient, de par leur fonction dans Cosa Nostra, les commanditaires. La justice italienne était enfin dotée d'une méthode efficace pour comprendre, mettre en accusation et condamner la mafia en tant qu'organisation criminelle. Après l'assassinat du juge Falcone (attentat de Capaci, 1992), Buscetta fera de nouvelles révélations dénonçant la corruption des pouvoirs politiques qui mettront en cause Giulio Andreotti, l'homme politique le plus puissant d'Italie.

Le juge Falcone : un serviteur de l'État en terre infidèle

Giovanni Falcone est né en 1939 à Palerme dans une famille bourgeoise, pieuse et conservatrice. Il étudie le droit et passe le concours de la magistrature en 1964. D'abord juge au tribunal de première instance de Lentini, il est nommé avocat général à Trapani en 1967, puis juge d'instruction au tribunal de Palerme en 1979. Réputé pour son extraordinaire capacité de travail et ses nombreuses qualités humaines, Falcone fait preuve d'un professionnalisme sans faille.

Dès 1980, il rejoint le Pool antimafia du parquet de Palerme créé par le juge Rocco Chinnici. S'inspirant des méthodes des juges antiterroristes des années 1970, le Pool regroupe des magistrats qui développent de nouvelles méthodes de lutte contre la mafia et assument une responsabilité collective des conclusions d'enquêtes qu'ils coordonnent. Sous la direction de Chinnici (assassiné en 1983), puis d'Antonino Caponnetto, les juges Falcone, Borselino, Finuoli et Guamotta, instruisent le maxi-procès de 1986.

En 1991, Falcone est nommé directeur des affaires pénales au ministère de la Justice à Rome d'où il poursuivra au niveau national son travail de coordination de la lutte antimafia. Il œuvre également pour la mise en place de lois de protection des collaborateurs de justice. Falcone a toujours fait partie d'une « minorité vertueuse » dévouée au service de l'État. Grâce à son honnêteté et à sa correction rigoureuse et sans connivence dans les rapports avec les gens, il est l'un des rares à gagner la confiance et le respect des hommes d'honneur qu'il interroge.

Les séquences d'entretiens entre le juge et Buscetta **[00:37:26 à 01:00:43]**, jusque dans la poignée de main finale entre les deux hommes **[01:30:58 à 01:32:47]**, témoignent de la relation d'estime mutuelle qu'il était capable d'instaurer, y compris avec des criminels de haut vol.

Falcone commençait tous ses interrogatoires par ces deux phrases : « *Dites ce qu'il vous plaira, mais sachez bien que cet interrogatoire sera pour vous un calvaire, car j'essaierai de vous faire tomber dans tous les pièges possibles. Si par hasard vous parvenez à me convaincre de la vraisemblance de vos propos, alors et alors seulement, je pourrai envisager de soutenir votre droit à vivre et à être protégé face à la bureaucratie et face à Cosa Nostra.* » (G. Falcone, M. Padovani, *Cosa Nostra*) Il estimait que les mafiosi sont des gens qui méritent la vérité.

Ayant grandi à Palerme, Falcone possède une connaissance parfaite et intuitive de la culture et de la mentalité siciliennes – un atout majeur dans sa lutte contre Cosa Nostra. Il est sensible à des détails, des gestes et des manières d'être des mafiosi, qui échappent habituellement à l'attention des enquêteurs. « *Je suis né dans le même quartier que beaucoup [d'hommes d'honneur]. Je connais bien l'âme sicilienne. À partir d'une inflexion de voix, d'un clin d'œil, je suis à même de comprendre bien plus qu'à travers un long discours.* » (Idem) Conscient du fait qu'enquêter sur la mafia, c'est « avancer sur un terrain miné », Falcone échappe de peu à un attentat en 1989, mais reste d'une lucidité glaçante quant au sort qui lui est réservé : « *Certes, ils ne m'ont pas encore tué. Mais la boucle n'est pas bouclée. Mon compte reste ouvert avec Cosa Nostra. Je sais que je ne le solderai qu'avec ma mort, naturelle ou non.* » (Idem)

Ennemi numéro un de la mafia, Falcone est également devenu un juge dérangeant au sein de le magistrature et aux yeux des hommes politiques. Celui qui se considérait comme : « un serviteur de l'État en *terra infidelium* » est victime d'un impressionnant attentat à la bombe le 23 mai 1992 à Capaci **[01:43:06 à 01:45:30]**.

LA MÉTHODE FALCONE

Dans sa lutte contre une criminalité mafieuse sans précédent, liée notamment au trafic d'héroïne, la justice italienne doit se doter d'une stratégie efficace. Dès la fin des années 1970, Falcone a l'idée originale de s'intéresser à l'aspect financier du trafic de drogue transatlantique. Le blanchiment d'argent implique des complicités entre la mafia et les activités légales des *colletti bianchi* (banquiers, hommes d'affaires, hommes politiques), ce qui la rend plus difficile, mais pas impossible à appréhender. Les chèques, les transferts et les virements laissent des traces dans les banques du monde entier, qui permettent au juge de remonter les routes du trafic de drogue jusqu'aux mafieux qui l'organisent et à leurs complices.

Falcone procède à des enquêtes patrimoniales minutieuses accumulant des relevés bancaires, des documents, des indices, des témoignages, qu'il vérifie scrupuleusement. Il collabore avec le FBI et des banques de nombreux pays afin d'instruire des affaires sans faille. Le juge prête également une attention particulière à l'examen des armes utilisées lors des homicides pour cerner l'organisation et le *modus operandi* de la mafia.

Totalement novatrice, la « méthode Falcone » consiste en des enquêtes démesurées préparant un terrain parfaitement sûr et maîtrisé pour soutenir solidement des inculpations contre la mafia. Elle a permis de mettre en évidence l'existence de connivences entre les familles siciliennes et la mafia nord-américaine dans le trafic de drogue. Après avoir fait ses preuves lors du procès de 1979 et la condamnation de Spatola, la méthode s'est imposée comme fondamentale dans le travail du Pool antimafia de Palerme. Le succès du maxi-procès de 1986 en est l'aboutissement le plus spectaculaire.

1. Giovanni Falcone. 2. Le juge Falcone (Fausto Russo Alesi) dans *Le Traitre* 3. Poignée de main entre le juge Falcone et Buscetta.

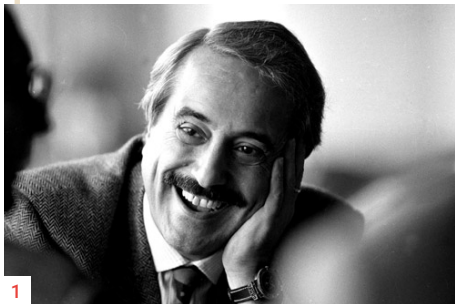
1

2

3

Le maxi-procès de Palerme : la mafia face à la justice

LA LOI LA TORRE : UNE ARME CONTRE LA MAFIA

Au début des années 1980, l'extrême violence de la seconde guerre de la mafia dirigée par les boss corléonais Riina et Provenzano contre les familles palermitaines de Bontade, Inzerillo et Badalamenti, contraint l'État italien à s'armer de moyens juridiques efficaces pour la combattre.

En 1981, le député communiste de Sicile et membre dynamique de la commission d'enquête antimafia, Pio La Torre, propose une loi créant le délit d'association mafieuse. Le 30 avril 1982, il est assassiné à Palerme par les hommes de main de Riina. En réponse à cet assassinat, en juin 1982, l'État nomme comme préfet de Sicile le général Dalla Chiesa, qui s'est illustré dans la lutte contre le terrorisme des années de plomb et qui jouit d'un prestige dans toute l'Italie. Cent jours après sa nomination, il est à son tour assassiné. Sa mort violente soulève une vague d'indignation populaire et pousse le Parlement italien à adopter la loi La Torre en septembre 1982. Cette avancée législative constitue un élément crucial dans la lutte antimafia. La loi dispose que le simple fait d'appartenir à l'organisation mafieuse constitue un délit, sans que la commission d'autres infractions n'ait à être démontrée. Elle permet de remédier aux échecs judiciaires pour « insuffisance de preuves » laissant bien souvent les mafiosi échapper aux condamnations. Cette loi s'attaque enfin au patrimoine mafieux en autorisant la confiscation des biens illégalement acquis.

UN PROCÈS HORS-NORME

La loi La Torre a fourni une base légale pour inculper les mafiosi et leurs complices que les révélations de Buscetta ont permis d'identifier. Le 28 septembre 1984, 366 mandats d'arrêt sont émis. De nombreux boss de la mafia, mais aussi le puissant financier Ignazio Salvo et l'ancien maire de Palerme, Vito Ciancimino, sont arrêtés.

Le 10 février 1986, s'ouvre le maxi-procès de Palerme mettant en cause les mafieux les plus dangereux de Sicile **[01:03:07 à 01:34:02]**. Afin de garantir la sécurité et le bon déroulement du procès, une salle d'audience spéciale est conçue. Attenant à la prison de l'Ucciardone, c'est un véritable tribunal-bunker doté d'une structure à l'épreuve des attaques au lance-roquettes qui est construit par les pouvoirs publics. Tout au long du procès, des blindés de l'armée sont déployés dans les rues et des hélicoptères survolent le ciel de Palerme.

L'instruction du maxi-procès, longue de 8607 pages, établit pour la première fois l'existence de Cosa Nostra comme organisation criminelle hiérarchisée et unitaire. Elle révèle les rites et le code d'honneur, la structure pyramidale et le fonctionnement interne de la mafia, mais aussi l'existence de la Commission qui décide des crimes les plus importants. Le 16 décembre 1987, **[01:32:49 à 01:34:02]** après vingt-deux mois d'un procès spectaculaire, avec 474 inculpés, 349 audiences et 36 jours de délibération, le tribunal prononce 360 condamnations à un total de 2665 années de prison. Certains boss mafieux, comme Riina et Provenzano, sont condamnés par contumace à des peines de prison à perpétuité. La décision de première instance, définitivement confirmée par la Cour de Cassation en 1992, valide le « théorème Buscetta ».

Les informations fournies par Buscetta ont été déterminantes pour condamner, pour la première fois de l'histoire de la justice italienne, la mafia en tant que telle. Mais le maxi-procès est tout autant l'aboutissement d'une longue et minutieuse enquête menée par le Pool antimafia, que le film ne met pas en lumière. Comme le souligne Giovanni Falcone : *« Quand nous est arrivé le premier repenti, celui qui devait confirmer, de l'intérieur de l'organisation, nombre d'éléments que nous avions appris à connaître à travers les livres, les rapports de policiers ou de carabiniers et les dépositions, […] nous avions quatre ans d'un énorme travail derrière nous. […] Lorsqu'il apparaît à l'horizon, en juillet 1984, nous sommes au point »* (Falcone, Padovani, *Cosa Nostra*).

Le saviez-vous ?

C'est un juge du civil, Alfonso Giordano, qui a présidé les audiences du maxi-procès. Les magistrats du pénal ayant l'habitude des procès contre les mafieux renonçaient à cette fonction par crainte des représailles, ou bien ils en étaient écartés en raison des soupçons de corruption.

MAFIA, LOIS ET DÉMOCRATIE

Après le maxi-procès de 1986, l'Italie renforce le dispositif législatif de lutte antimafia : protection des repentis (lois de 1991, 1992, 2000), régime carcéral strict des chefs mafieux (art. 41 bis du code pénal) et répression des pactes politico-mafieux (art. 416 ter). Ces mesures inspirent largement la législation française, notamment la loi Perben II (2004), qui crée le statut de collaborateur de justice.

· À partir de l'étude du contexte historique de l'évolution du crime organisé et du terrorisme en Europe et dans le monde, **questionner le bien-fondé** des mesures d'exception et des régimes spéciaux très discutés du point de vue du respect des droits humains.

· Lecture des articles 706-62-2 et 706-63-1 du code de procédure pénale et du décret n°2026-224 du 30 mars 2026. **Interroger le rôle et le statut du collaborateur de justice**, qui polarise le débat public. L'article de Romain Legendre « Cosa Loro. Le discours des repentis sur la violence » et les éclairages du procureur de la République, Nicolas Bessone, dans le podcast « Tommaso Buscetta, le traître de Cosa Nostra » peuvent nourrir la réflexion.

· Lecture de l'article de Jacques de Saint-Victor, « Justice et politique en Italie : les procès de mafia ». **Réfléchir sur les atteintes à la démocratie** que peuvent constituer les ententes entre les organisations mafieuses et les élites légales. **Questionner l'évolution de la jurisprudence** par rapport au principe d'interprétation stricte de la loi pénale.

Pistes pédagogiques

L'ouverture du maxi-procès : une *commedia dell'arte*

SÉQUENCE-CLÉ [01:03:07 À 01:06:52]

Filmée dans l'authentique tribunal-bunker de Palerme, la séquence de l'ouverture du maxi-procès prend des airs d'une commedia dell'arte. Dans la vue d'ensemble, l'imposante salle d'audience ressemble à un théâtre [1]. Les mafiosi derrière les grilles de leurs boxes, enfermés tels des bêtes sauvages, se donnent peu à peu en spectacle. Alors même que l'appel n'est pas terminé, le premier incident éclate [01:03:38] : l'un des accusés s'est littéralement cousu la bouche [2]. Le film reprend ce fait hautement symbolique qui s'est réellement produit lors du procès. Dire la vérité est une des règles à laquelle les mafiosi ne peuvent en principe déroger. Elle est instrumentalisée ici pour jeter le discrédit sur les accusations de Buscetta. L'un des avocats explicite le sens du geste de son client : la parole d'un *pentito*, qui *de facto* n'est plus un homme d'honneur, n'a aucune valeur. Mais avec Buscetta, le statut du repenti a changé. « La nouveauté du maxi-procès réside en ce que les mafieux parlent devant un tribunal et que, par conséquent, on assiste à l'institutionnalisation et à la légalisation d'un phénomène qui, jusqu'alors, se déroulait sous la forme nécessairement ambiguë du rapport personnel entre mafieux et policiers. » (S. Lupo, *Histoire de la mafia des origines à nos jours*) L'argument de la défense ne tient plus. Au mépris de tout protocole, les incidents s'enchaînent dans la démesure [3] : malaises, hurlements, insultes, un accusé qui se dénude, d'autres qui montent sur les grilles des boxes. Tout est fait pour perturber le procès. [01:06:15] Dépassé par ce chaos, le président soupire : « *On est dans un asile de fous.* » [4]. L'intervention de L. Leggio [01:05:35 - 01:06:27] – un des *Corleonesi* – est également intéressante du point de vue du code des mafieux. Constamment observé par les gardes, Leggio se plaint d'être trop loin des juges : « *J'ai besoin de regarder dans les yeux ceux qui me jugent* », dit-il au président de la Cour [5]. En Sicile, et plus encore au sein de Cosa Nostra, un regard peut en dire bien plus qu'un long discours : « *On peut avoir un regard percutant ou même un regard qui tue.* » La séquence se termine avec l'irruption dans la salle d'audience de plusieurs femmes vociférant : « *Mon mari n'est pas un traître !* » [6]. Bien qu'elles n'aient pas le droit d'appartenir à Cosa Nostra, les épouses des mafiosi ont joué un rôle important et croissant au cours du temps. Souvent au courant de beaucoup de choses, elles respectaient scrupuleusement l'omerta, certaines – comme Cristina, la troisième épouse de Buscetta – ont encouragé leur mari à se repentir, d'autres les en ont dissuadés.

1

2

3

4

5

6

MAFIA ET POLITIQUE : LE PROCÈS ANDREOTTI

Après l'assassinat de Falcone, Buscetta révèle les liens entre Cosa Nostra et Giulio Andreotti, figure majeure de la vie politique italienne des années 1950 -1990. En 1993, le parquet de Palerme demande la levée de son immunité parlementaire. Acquitté en première instance puis en appel (les déclarations de douze repentis sont jugées vagues et contradictoires), son acquittement est confirmé en 2004 par la Cour de cassation. La justice reconnaît toutefois des liens avec Cosa Nostra jusqu'en 1980, couverts par la prescription. Après 1980, les preuves sont jugées insuffisantes.

· À partir de la séquence des questions de l'avocat d'Andreotti à Buscetta [02:01:38 - 02:09:25], **retracer le parcours judiciaire** de celui qui a été nommé ministre plus de vingt fois et élu Président du Conseil à sept reprises.

· Grâce aux analyses de J.-L. Briquet (« Justice et politique dans la crise de la première République italienne. L'affaire Andreotti. ») **montrer comment la justice italienne** s'est attaquée à la corruption des élites politiques. Le film **Il Divo** de Sorrentino constitue un prolongement intéressant sur ce point.

· **Questionner l'indépendance de la justice** à travers l'étude des mesures de réduction du pouvoir des juges prises par le gouvernement de Silvio Berlusconi dès son arrivée au pouvoir en 1994.

LA MAFIA, L'ÉTAT ET LA VIOLENCE

Si la violence de la mafia est largement illustrée, le film met aussi en lumière la violence de l'État à travers la séquence de torture de Buscetta par la police brésilienne [00:27:25 - 00:29:03] ou en montrant les conditions de détention des boss mafieux [02:09:28 - 02:10:11].

· **Questionner les critères** qui permettent de légitimer le recours à la violence dans une société, qu'elle soit mafieuse ou politique. Se référer à la définition de l'État contemporain « comme une communauté humaine qui, dans les limites d'un territoire déterminé – la notion de territoire étant une de ses caractéristiques – revendique avec succès pour son propre compte le monopole de la violence physique légitime » de Max Weber (*Le Savant et le politique*, 1919) pour nourrir la réflexion.

Pistes pédagogiques

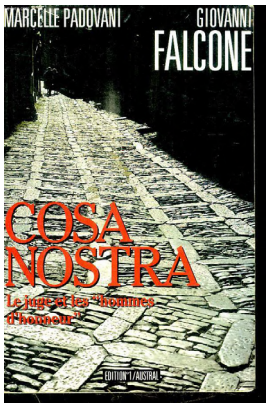

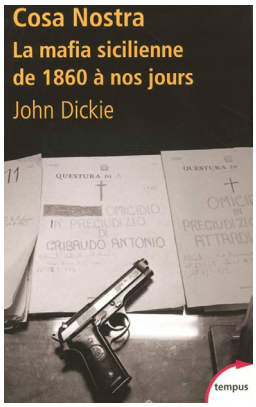

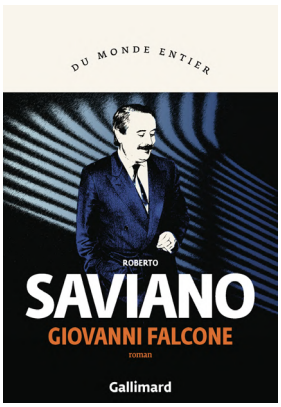

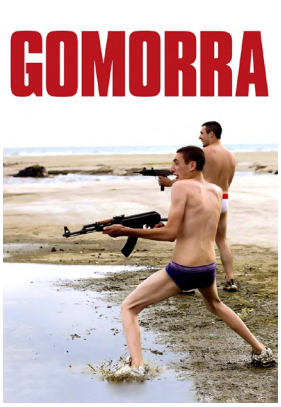

Bibliographie

· **Giovanni Falcone et Marcelle Padovani**, ***Cosa Nostra. Le juge et les « hommes d'honneur »***. Edition°1, Austral, 1991. Récit passionnant du juge Falcone sur le contexte, les méthodes et les enjeux du combat judiciaire contre la mafia et sur le rôle qu'y jouent les repentis.

· **John Dickie**, ***La mafia sicilienne de 1860 à nos jours***, Editions Perrin, 2007. Facile d'accès, le livre retrace de façon détaillée l'histoire de la société secrète sicilienne dont l'unique but est de rechercher le pouvoir et l'argent en cultivant l'art d'assassiner et d'échapper à la justice.

· **Salvatore Lupo**, ***Histoire de la mafia des origines à nos jours***, Champs Histoire, 1999. En s'appuyant sur des sources judiciaires et policières, et sur une connaissance profonde des réalités siciliennes, l'auteur met en évidence la continuité historique de l'organisation criminelle ainsi que ses liens avec les pouvoirs politiques et économiques à travers l'Italie et le monde.

· **Roberto Saviano**, ***Giovanni Falcone***, Gallimard, 2025. Roman-enquête du journaliste et écrivain italien sur le parcours de Falcone, ses méthodes, les obstacles rencontrés, jusqu'à son assassinat le 23 mai 1992.

Filmographie

Documentaires

· **Il était une fois… « Le Traître »** d'Olivia Mokiejewski, France, 2022. Dévoilant les coulisses du tournage du film de Marco Bellocchio, le documentaire alterne images d'archives, entretiens avec le réalisateur et l'équipe du film, et témoignages des acteurs du maxi-procès de Palerme.

· **Corleone, le Parrain des Parrains** de Mosco Levi Boucault, France, 2019. Nourri d'interviews de procureurs, juges, policiers, avocats et repentis, le documentaire retrace en deux épisodes l'histoire de l'ascension et de la chute de Totò Riina, leader du crime organisé le plus craint et le plus violent de tous les temps.

Fictions

· **Il Divo** de Paolo Sorrentino, Italie, 2008. Un portrait à charge de Giulio Andreotti, leader de la Démocratie Chrétienne et l'un des hommes politiques les plus importants de l'Italie de la deuxième moitié du XX^{e} siècle. Le film met en lumière les liens complexes d'Andreotti avec de nombreux scandales de la vie politique italienne et ses collusions avec la mafia, qui le mènent devant la justice au début des années 1990.

· **Gomorra** de Matteo Garrone, Italie, 2008. Adaptation du roman de Roberto Saviano, *Gomorra. Dans l'empire de la Camorra*. Le film présente avec précision la violence et la brutalité de la criminalité organisée de la mafia napolitaine.

· **Les Cent pas** de Marco Tullio Giordana, Italie, 2002. S'inspirant d'une histoire vraie, le film retrace la vie de Peppino Impastato. Dans une Sicile des années 1960, aux traditions immuables, le jeune sicilien rebelle et idéaliste s'oppose de façon ingénieuse à la mafia.

· **Au nom de la loi** de Pietro Germi, Italie, 1949. Le combat d'un jeune juge de Palerme contre les injustices sociales se heurte aux résistances des notables du village où il est affecté. Le film évoque l'emprise de la mafia sur les contrées miséreuses de Sicile.

Ressources en ligne

Podcats

· **https://originals.bababam.com**
La Traque. « Totò Riina, le parrain de la terreur sicilienne », diffusé en septembre 2025. En retraçant le parcours de celui qui deviendra le chef de Cosa Nostra, le podcast en quatre épisodes permet de comprendre les enjeux de la seconde guerre de la mafia, mais aussi les conséquences du maxi-procès de Palerme.

· **www.radiofrance.fr/franceinter**
Affaires sensibles, « Mafia – Meurtres et trahisons : histoires de familles ». Dans l'épisode « L'assassinat du juge Giovanni Falcone », diffusé le 25 septembre 2014, la co-autrice du livre du juge Falcone apporte de nombreux éclairages sur son engagement dans la lutte contre la mafia. L'épisode « Tommaso Buscetta, le traître de Cosa Nostra », diffusé le 16 septembre 2025, avec Nicolas Bessone, procureur de la République à Marseille, interroge le statut juridique du collaborateur de justice.

Articles

· **https://shs.cairn.info/**
· **Jacques de Saint Victor**, « Justice et politique en Italie : les procès de la mafia (XIX^{e} et XX^{e} siècle) », mis en ligne le 19 juillet 2017.

· **Deborah Puccio-Den**, « L'ethnologue et le juge. L'enquête de Giovanni Falcone sur la mafia en Sicile », mis en ligne le 3 octobre 2007.

· **Jean-Louis Briquet**, « Justice et politique dans la crise de la "première République" italienne. L'affaire Andreotti (1992-2004) », mis en ligne le 1er avril 2019.

· **Romain Legendre**, « Cosa Loro. Le discours des repentis sur la violence », publié le 9 octobre 2014.

Ciné-dossier rédigé par Mateusz Panko, agrégé de philosophie et enseignant de DGEMC, professeur relais cinéma et audiovisuel DAAC - Rectorat de Bordeaux et membre du groupe pédagogique du Festival du film d'histoire.

Coordination éditoriale : François Aymé et Julia Pereira.